

REPUBLIQUE FRANCAISE

2022 - 39

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU

Séance du 11 avril 2022, au lieu habituel, à 20h00

Date de la convocation : 04 avril 2022

Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire

Nombre de conseillers

- en exercice : **13**
- présents : **11**
- votants : **12**
- absents : **1**

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire ; M. BLANCHEFORT Fabien, M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint ; M. VIALANEIX Bernard, M. MARION Olivier, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, Mme SCIORTINO Pascale, M. FAIVRE Thierry.

Procuration :

M. PHILBEE Paul a donné procuration à M. GIBERT Stéphane

Absent : M.WENGER Stéphane

Secrétaire de séance : P.SCIORTINO

2022 – 39 : Révision réglementation des boisements

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- que l'ancienne réglementation des boisements sur le territoire de la commune de la Chaise-Dieu remonte à 2007 et qu'elle n'est plus adaptée à l'heure actuelle,
- qu'il serait souhaitable de mettre en place un périmètre d'interdiction de boiser ou reboiser autour des villages,
- que la demande de révision de la réglementation des boisements et reboisements doit être faite auprès de madame la présidente du Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Après ouïe cet exposé, le Conseil Municipal délibère vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à solliciter Madame la Présidente du conseil Départemental de la Haute-Loire pour lancer la procédure de révision de la réglementation des boisements et reboisements sur le territoire de la commune de la Chaise-Dieu.

Les membres suivants du conseil municipal se proposent de participer aux futures commissions, Mme SAVINEL, Mr PHILIPON, Mr VIALANEIX, Mr BRIVADIS ainsi que Mr GIBERT à titre d'agriculteur.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

